



---

---

---

# **Programme des Nations Unies pour l'environnement**

UNEP(DEPI)/MED WG.372/4  
27 novembre 2012  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS



---

## **PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Réunion du groupe de correspondance sur le bon état écologique et les cibles  
Module thématique : Pollution et Détritus

Sarajevo (Bosnie & Herzégovine), 29-30 octobre 2012

### **RAPPORT**

### **REUNION DU GROUPE DE CORRESPONDANCE SUR LE BON ETAT ECOLOGIQUE ET LES CIBLES MODULE THEMATIQUE : POLLUTION ET DETRITUS**



## **Introduction**

1. La première Réunion du Groupe de correspondance sur le BEE et les Cibles Groupe sectoriel sur la pollution et les détritiques s'est tenue les 29 et 30 octobre 2012, dans les locaux du Programme des Nations Unies pour le Développement à Sarajevo, Bosnie-Herzégovine. La réunion avait pour objet de définir les cibles (comme éléments qualitatifs et quantitatifs caractérisant le bon état écologique), d'envisager des cibles pertinentes et des méthodologies sous-jacentes pour une mise en œuvre appropriée au contexte de la Convention de Barcelone, et de prendre les mesures pour identifier une liste des cibles et de l'état y correspondant.

## **Participation**

2. Ont pris part à la réunion les experts représentant les Parties contractantes ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Maroc, Monténégro, Slovaquie, et Union européenne (UE)..

3. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM/PNUE), le Programme MED POL, le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP), et le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) étaient également représentés à la réunion.

4. Les institutions et organisations ci-après étaient représentées par des observateurs : Clean up Greece, Association hellénique pour la protection de l'environnement marin (HELMPEA) et le Centre Hellénique de Recherche Marine (représentant le Projet PERSEUS).

5. La liste des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

## **Ouverture de la réunion**

6. La réunion a été ouverte le lundi 29 octobre 2012, à 9.30 heures, par Mme Maria Luisa Silva Mejias, Secrétaire exécutive et Coordinatrice du PAM/PNUE. Mme Silva a souhaité la bienvenue aux participants en retraçant succinctement les progrès accomplis depuis l'adoption par la Seizième réunion des Parties contractantes en 2012 de la Décision IG 20/4 et soulignant les progrès déjà obtenus, en particulier les résultats de la 1<sup>ère</sup> réunion Première réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (EcAp) ayant eu lieu les 29 et 30 mai 2012.

7. La Secrétaire exécutive et Coordinatrice a poursuivi en examinant les objectifs de la réunion précités et, en conclusion, elle a remercié le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de la Bosnie-Herzégovine d'accueillir la réunion et les représentants des Parties contractantes, des Composantes et des partenaires du PAM/PNUE d'y participer.

## **Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour**

8. À la suite de consultations informelles, la réunion a élu son Bureau avec la composition suivante :

Président: Mme Nada Krstulovic (Croatie)

9. La réunion a adopté l'ordre du jour figurant sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG 372/2. L'ordre du jour de la réunion figure à l'**annexe II** du présent rapport.

### **Adoption des recommandations et conclusions**

10. La réunion a examiné le relevé de conclusions rédigé par le Secrétariat au sujet duquel des observations ont été formulées et des modifications demandées.

11. Les recommandations et conclusions ont été approuvées par la réunion.

### **Clôture de la réunion**

12. Avant la clôture de la réunion, le Secrétariat a mis en exergue les résultats des délibérations constructives intervenues pendant les deux journées.

13. Après l'échange des civilités d'usage, la Présidente a prononcé la clôture de la réunion le mardi 30 octobre 2012 à 13h30.

## **RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES ET ÉTAPES SUIVANTES**

Le Groupe sectoriel COR-GEST sur la pollution et les déchets s'est réuni à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine, les 29 et 30 octobre 2012 et a examiné la proposition du Secrétariat du PAM/PNUE concernant les approches relatives à l'établissement de BEE et de cibles pour les OE liés à la pollution et aux déchets (5, 9, 10 et 11) et a convenu ce qui suit :

- Le BEE est défini et les cibles sont établies sur la base de l'état et des pressions à une échelle sous régionale, le cas échéant, et sont exposés dans l'annexe du présent rapport.
- Les cibles relatives au BEE sont définies en tant que tendances afin d'améliorer la qualité (environnementale) dans les zones à risques et maintenir l'état des zones non impactées, en prenant en compte les valeurs de référence.
- Pour le BEE et les cibles convenus pour lesquels des données sont disponibles, grâce à la mise en œuvre des programmes de surveillance existants, les pays et le Secrétariat vont poursuivre leur travail afin de fournir des informations sur les valeurs de base possibles en ce qui concerne les indicateurs pertinents tels que spécifiés en Annexe.
- Pour le BEE et les cibles convenus, pour lesquels des valeurs de base ne peuvent être établies en raison de la limitation ou de l'indisponibilité des données, les paramètres pertinents doivent être inclus dans le programme de surveillance du PAM, conformément à la feuille de route EcAp comme convenu par la CdP 17.
- Le Secrétariat et les pays doivent travailler davantage dans le futur afin de définir, selon la disponibilité des données, des seuils pertinents pour le BEE et les cibles convenus, objets des décisions prises par les Parties contractantes.
- Les pressions liées au BEE et aux cibles doivent être fondées sur les cibles de pression existantes adoptées par les Parties dans le cadre du SAP MED et des Plans régionaux pertinents, comme il est expliqué dans les tableaux qui suivent.
- Tel que l'a prescrit la CdP 17, le PAM PNUE doit continuer à collaborer étroitement avec les groupes de travail de la DCSMM UE, afin de renforcer les synergies pour la définition du BEE et des cibles, et partager l'expérience méditerranéenne dans les instances européennes.

**BEE et Cibles pour l'OE5 (Eutrophisation)**

5.1.1. Concentration d'éléments nutritifs clés dans la colonne d'eau

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
<p>Les concentrations d'éléments nutritifs dans la couche euphotique sont conformes aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques qui prévalent</p>	<p><b>État</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les concentrations d'éléments nutritifs de référence sont conformes aux caractéristiques hydrologiques, chimiques et morphologiques locales de la région marine non impactée<sup>1</sup></li> <li>• La tendance décroissance des concentrations d'éléments nutritifs dans la colonne d'eau des zones affectées par l'activité humaine est définie statistiquement</li> </ul> <p><b>Pression</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des émissions de DBO de sources terrestres</li> <li>• Réduction des émissions d'éléments nutritifs de sources terrestres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays doivent fournir des données/informations supplémentaires et proposer une base relative à l'état, le cas échéant</li> <li>• Le Secrétariat doit fournir une base harmonisée sur l'état, le cas échéant, par région, sous région ou à une plus petite échelle</li> <li>• Le Secrétariat doit fournir des orientations relatives à l'analyse statistique visant à définir les tendances</li> </ul> <p>Le Secrétariat doit fournir, d'ici la fin février 2013, un premier rapport sur les réalisations des cibles SAP MED sur les DBO convenus et les cibles relatives aux émissions d'éléments nutritifs</p>	<p>Mi-janvier 2013</p> <p>Fin février 2013</p> <p>Fin février 2013</p> <p>Fin février 2013</p>

<sup>1</sup> Seuils à mettre en place dans le futur, objets des décisions des parties contractantes

5.2.1 Concentration en Chlorophylle-a dans la colonne d'eau

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
Les niveaux naturels de biomasse algale sont conformes aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques	<p><b>État</b> Les concentrations en Chl-a dans les zones à haut risque sont en dessous des seuils<sup>2</sup></p> <p>La tendance décroissante de concentration en Chl-a dans les zones à haut risque est affectée par les activités humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays doivent fournir des données/informations supplémentaires et proposer une base de référence relative à l'état, le cas échéant</li> <li>• Le Secrétariat doit fournir une base harmonisée sur l'état, le cas échéant, par région, sous région ou à une plus petite échelle</li> <li>• Le Secrétariat doit fournir des orientations sur l'analyse statistique afin de définir les tendances</li> </ul>	<p>Mi-janvier 2013</p> <p>Fin février 2013</p> <p>Fin février 2013</p>

5.1.2 Ratios d'éléments nutritifs (silice, azote et phosphore), le cas échéant

Description du BEE : Ratios naturels d'éléments nutritifs

5.2.2 Transparence de l'eau le cas échéant

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
L'eau claire est conforme aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques qui prévalent	<p><b>État</b> La profondeur du disque de Secchi est au-delà du seuil dans les zones à risque<sup>3</sup></p> <p>Tendance croissante de transparence dans les zones affectées par les activités humaines</p>	À inclure dans le programme intégré de surveillance	Conforme à la feuille de route EcAp convenue

5.2.3 Nombre et localisation d'évènements majeurs de nuisances/efflorescences algales nuisibles causées par les activités humaines

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
Pas d'efflorescences algales nuisibles	<p><b>État</b> Tendance décroissante de la fréquence d'efflorescences algales nuisibles</p>	À inclure dans le programme intégré de surveillance	Conforme à la feuille de route EcAp convenue

<sup>2</sup> Seuils à mettre en place dans le futur, objets des décisions des parties contractantes

<sup>3</sup> Seuils à mettre en place dans le futur, objets des décisions des parties contractantes

5.3.1 Oxygène dissous près du fond, à savoir, changements en raison de l'augmentation de la décomposition de la matière organique et de la taille de la zone concernée \*

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
L'eau de fond est pleinement oxygénée conformément aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques qui prévalent	<p><b>État</b> Les concentrations en oxygène dissous dans les zones à haut risque sont au-delà du seuil local<sup>4</sup></p> <p>Tendance croissante des concentrations en oxygène dissous dans les zones affectées par les activités humaines</p>	À inclure dans le programme intégré de surveillance	Conforme à la feuille de route EcAp convenue

**BEE et cibles pour l'OE9 (Contaminants)**

9.1.1 Concentration de contaminants nocifs clés dans le biote, les sédiments ou l'eau

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
Les concentrations de contaminants sont en dessous d'un seuil déterminé, défini pour une zone lorsqu'ils ne produisent pas de la pollution	<p><b>État</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les concentrations de contaminants spécifiques sont en dessous des CEE ou en dessous des concentrations de référence<sup>5</sup></li> <li>• La tendance décroissante de la concentration de contaminants dans les sédiments et le biote dans les zones affectées par les activités humaines est statistiquement définie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays doivent fournir des données/informations supplémentaires et proposer une base de référence relative à l'état, le cas échéant</li> <li>• Le Secrétariat doit fournir une base de référence harmonisée relative à l'état, le cas échéant, par région, sous région ou à une plus petite échelle</li> <li>• Le Secrétariat doit fournir des orientations sur l'analyse statistique afin de définir des tendances</li> <li>• Le Secrétariat doit fournir des procédures pour examiner l'ajout de nouveaux contaminants, le cas échéant, par les pays</li> </ul>	<p>Mi-janvier 2013</p> <p>Fin février 2013</p> <p>Fin février 2013</p> <p>Conforme à la feuille de route EcAp sur la surveillance</p>

<sup>4</sup> Seuils à mettre en place dans le futur, objets des décisions des parties contractantes

<sup>5</sup> Seuils à mettre en place dans le futur, objets des décisions des parties contractantes

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
	<b>Pression</b> Réduction des émissions de contaminants de sources terrestres	Le Secrétariat doit fournir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un premier rapport sur les réalisations des cibles du SAP MED sur les émissions convenues de contaminants</li> <li>• Une liste des contaminants les plus représentatifs selon l'analyse NBB</li> </ul>	Fin février 2013:

9.2.1. Niveau des effets de pollution des contaminants clés lorsqu'une relation de cause à effet a été établie

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
Les concentrations en contaminants ne donnent pas lieu à de la pollution	<b>État</b> Les effets des contaminants sont en dessous des seuils <sup>6</sup>	Inclure le TBT et l'imposex dans le programme intégré de surveillance du PAM	Conforme à la feuille de route EcAp sur la surveillance

9.3.1 Occurrence, origine (dans la mesure du possible) et portée des graves événements de pollution (par ex. marée noire, produits pétroliers et substances dangereuses) et leurs impacts sur le biote

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
Non-survenance de cas de pollution	<b>État</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendence décroissante des concentrations de pétrole dans la colonne d'eau et dans l'occurrence de boulettes d'hydrocarbure sur les plages</li> </ul>		

<sup>6</sup> Seuils à mettre en place dans le futur, objets des décisions des parties contractantes



Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
	<p><b>Pression</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendance décroissante des occurrences de cas de pollution</li> <li>• Tendance décroissante dans les rejets opérationnels de pétrole et autres contaminants des activités côtières, maritimes et off-shore</li> </ul>	<p>Les pays doivent rendre compte à REMPEC des cas de pollution, conformément au Protocole « Prévention et situations critiques »</p> <p>Le REMPEC doit fournir les données existantes sur les accidents causant une pollution ou susceptibles d'en causer une et définir une base de référence</p> <p>À traiter comme faisant partie des contaminants de sources ponctuelles</p>	<p>-</p> <p>Février 2013</p>

9.4.1. Niveaux actuels de contaminants ayant été détectés et nombre de contaminants ayant dépassé les niveaux réglementaires maximums dans les produits de la mer consommés habituellement

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
<p>Les concentrations de contaminants restent dans les limites réglementaires pour la consommation humaine</p>	<p><b>État</b></p> <p>Les concentrations de contaminants restent dans les limites réglementaires établies par la loi</p>	<p>Appliquer les réglementations de l'OMS, à inclure dans le programme intégré de surveillance pour la mise en œuvre par les autorités nationales respectives des pays</p>	<p>Conforme à la feuille de route EcAp sur la surveillance</p>

9.4.2. Fréquence à laquelle les niveaux réglementaires de contaminants sont dépassés

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
Aucun niveau réglementaire de contaminants dans les produits de la mer n'est dépassé	<b>État</b> Tendance décroissante dans la fréquence de cas d'échantillons de produits de la mer dépassant les limites réglementaires relatives aux contaminants	Appliquer les réglementations de l'OMS, à inclure dans le programme intégré de surveillance pour la mise en œuvre par les autorités nationales respectives des pays	Conforme à la feuille de route EcAp sur la surveillance

9.5.1 Pourcentage de mesures de concentrations d'entérocoques intestinaux respectant les normes établies

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
Les concentrations d'entérocoques intestinaux respectent les normes établies	Tendances croissantes du pourcentage de concentration d'entérocoques intestinaux respectant les normes établies	Appliquer le critère du PAM/PNUE tel qu'adopté par la CdP 17, à inclure dans le programme intégré de surveillance	Conforme à la feuille de route EcAp sur la surveillance

9.5.2. Occurrence d'efflorescence algale nuisible dans les zones de baignades et récréatives

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
Pas d'occurrence d'efflorescence algale nuisible	<b>État</b> Tendance décroissante dans la fréquence des occurrences d'efflorescences algales nuisibles	À inclure dans le programme intégré de surveillance	Conforme à la feuille de route EcAp convenue

**BEE et Cibles pour l'OE 10 (déchets marins)**

10.1.1 Tendances relatives à la quantité de déchets échoués sur le rivage et/ou déposés sur les côtes, y compris l'analyse de leur composition, distribution spatiale et, dans la mesure du possible, de leur source

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
La quantité de déchets marins sur les côtes n'a pas d'impact sur la santé humaine, la vie marine et les services écosystémiques	<b>État</b> Tendance décroissante de la quantité de déchets marins déposés sur les côtes	À inclure dans le programme intégré de surveillance	Conforme à la feuille de route EcAp convenue

10.1.2 Tendances relatives à la quantité de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques, et sur le fond marin

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
La quantité de déchets marins à la <b>surface de l'eau</b> et sur le fond marin n'a pas d'impact négatif sur la santé humaine, la vie marine et les services écosystémiques et ne représente pas un risque pour la navigation	<b>État</b> Tendance décroissante de la quantité de déchets marins à la surface de l'eau et sur le fond marin	À inclure dans le programme intégré de surveillance	Conforme à la feuille de route EcAp convenue

10.2.1 Tendances relatives à la quantité de déchets ingérés ou emmêlant les organismes marins, principalement les mammifères, les oiseaux marins et les tortues

Description du BEE	Cibles	Étapes suivantes	Calendrier
	Tendance décroissante dans les cas d'emmêlement et/ou tendance décroissance du contenu stomacal des espèces sentinelles	À définir après la mise en place de la méthodologie et l'inclusion dans le programme intégré de surveillance	

## **BEE et Cibles pour l'OE11 (bruit)**

11.1.1 Proportion de jours et distribution géographique où les bruits impulsifs à haute, basse et moyenne fréquence dépassent les niveaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur les animaux marins

11.1.2 Tendances relatives aux bruits à basse fréquence avec l'utilisation de modèles, le cas échéant

Le Secrétariat coopèrera avec ACCOBAMS et fournir des informations détaillées à un stade ultérieur. En outre, le travail du GT sur le Bruit de l'UE dans le cadre de la DCSMM sera suivi et pris en compte le cas échéant.

## ANNEXEI - LISTE DES PARTICIPANTS

<b>ALBANIA</b> <b>ALBANIE</b>	<p><b>Ms Ledjana Bojaxhi</b>  Department of Waste and Industrial Accidents  Directory of Environmental Protection  Ministry of Environment, Forestry &amp; Water Administration  Rruga e Durrësit, Nr. 27,  Tirana,  Albania</p> <p>Tel: + 355 4 2256105  E-mail: Lediana.Karalliu@moe.gov.al;  ledjana_k@yahoo.com</p>
<b>BOSNIA &amp; HERZEGOVINA</b> <b>BOSNIE-HERZEGOVINE</b>	<p><b>Mr Tarik Kupusovic</b>  MAP B&amp;H Focal point Hydro Engineering Institute  S. Tomica 1  71000 Sarajevo  Bosnia and Herzegovina</p> <p>Tel: +387-33-207949  Fax: +387-33-207949  E-mail: <a href="mailto:tarik.kupusovic@heis.com.ba">tarik.kupusovic@heis.com.ba</a></p> <p><b>Ms Esena Kupusovic</b>  Assistant Director  Federal Hydro-Meteorological Institute Bardakcije 12  71000 Sarajevo  Bosnia and Herzegovina</p> <p>Tel: +381 33 276 710  Fax: + 381 33 276 701  E-mail: Kupusovic.e@fhmzbih.gov.ba</p>
<b>CROATIA</b> <b>CROATIE</b>	<p><b>Ms Nada Krstulovic</b>  Senior Scientist  Institute of Oceanography and Fisheries  Setaliste I. Mestrvica 63  21000 Split,  Croatia</p> <p>Tel: +385 21 408006  Mobile: +385 99 222 4559  Fax: + 385 21 358650  E-mail: krstulovic@izor.hr</p>

<p><b>CYPRUS</b> <b>CHYPRE</b></p>	<p><b>Mr Konstantinos Antoniadis</b>, Marine Environment Division Department of Fisheries and Marine Research Ministry of Agriculture, Natural Resources and the Environment 101 Vithleem Street, 1416 Nicosia, Cyprus</p> <p>Tel: +35722807854 Fax:+35722775955 E-mail: kantoniadis@dfmr.moa.gov.cy</p>
<p><b>EUROPEAN COMMISSION</b> <b>COMMISSION EUROPÉENNE</b></p>	<p><b>Mr Georg Hanke</b> Water Resources Unit Institute for Environment and Sustainability T.P. 290 European Commission Joint Research Centre Via Enrico Fermi 2749 I-21027 Ispra (VA) Italy</p> <p>Tel: +39-0332-785586 Fax:+ 39-0332-786351 E-mail: georg.hanke@jrc.ec.europa.eu</p>
<p><b>FRANCE</b> <b>FRANCE</b></p>	<p><b>M Francois Galgani</b> Responsable de projet IFREMER, Chaiman DG ENV/MSFD/GES TG marine litter</p> <p>Tel: +33 495380024 Fax: +33 638425290 E-mail: Francois.galgani@ifremer.fr</p>
<p><b>GREECE</b> <b>GRECE</b></p>	<p><b>Ms Catherine Tsangaris</b> Research associate Hellenic Centre for Marine Research (HCMR) Institute of Oceanography 46.7 km Athens-Sounio Avenue 19 013 Anavyssos Greece</p> <p>Tel: +30 2291076 379 Fax: +30 2291076 347 E-mail: ctsangar@hcmr.gr</p>
<p><b>EGYPT</b> <b>EGYPTE</b></p>	<p><b>Mrs Manal Eltantawy</b> General Director of Marine Pollution Control and Ports Affairs. Egyptian Environmental Affairs Agency General Director of Marine Pollution Control and Ports Affairs. 30,Misr Helwan El- Zerae Rd.,Maadi- Cairo P.O.11728</p> <p>Tel: + 202 25256439 ex : 7612 Mobile: + 201 2 24581262 Fax: +201 02 25256490 E-mail: meltantawy29@yahoo.com</p>

<p><b>ISRAEL</b> <b>ISRAEL</b></p>	<p><b>Mr Gil Zeidner</b> Monitoring Coordination Marine and Coastal Environment division, Ministry of Environmental Protection. P.O Box 811, Haifa 31333 Israel</p> <p>Tel: +972 4 8258711 Mobile: +972 50 623 7589 E-mail: GilZ@sviva.gov.il</p>
<p><b>ITALY</b> <b>ITALIE</b></p>	<p><b>Mr. Luigi Alcaro</b> ISPRA- National Institute for Research and Environmental Protection- Via Brancati, 48, Rome 00144 Italy</p> <p>Tel +39 06 50074095 Fax +39 06 61561906 E-mail: luigi.alcaro@isprambiente.it</p> <p><b>Ms Anna Maria Cicero</b> Dirigente di Ricerca ISPRA- National Institute for Research and Environmental Protection- Via Brancati, 48, Rome 00144 Italy</p> <p>Tel +39 06 50074700 Fax +39 06 50074955 E-mail: annamaria.cicero@isprambiente.it</p>
<p><b>MONTENEGRO</b> <b>MONTENEGRO</b></p>	<p><b>Mr Pavle Djuraskovic</b> Head Department for Environmental Protection Hydrometeorological Institute Proleterska 19 81000 Podgorica Montenegro</p> <p>Tel: +382 81 655182 Fax: +382 81 655102 E-mail: pavle.djuraskovic@meteo.co.me</p>

<b>MOROCCO</b> <b>MAROC</b>	<b>Ms Naoual Zoubair</b> Chef du Service Stratégies d'Intervention Division Prévention et Stratégies d'Intervention Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques <i>Département de l'Environnement</i> 9, Avenue Al Araar, secteur 16, Hay Ryad, Rabat  Tel : +212 5 37 57 06 01 Fax : +212 5 37 57 18 29 E-mail : n_zoubair@yahoo.fr
<b>SLOVENIA</b> <b>SLOVÉNIE</b>	<b>Ms Andreja Palatinus.</b> Slovenia, Institute for Water of the Republic of Slovenia Independent professional associate Hajdrihova 28c, 1000 Ljubljana Slovenia  Tel: +38614775335 Fax: +38640898472 E-mail: Andreja.palatinus@izvrs.si
<b>SPAIN</b> <b>ESPAGNE</b>	<b>Mr Juan Antonio Campillo-González</b> Instituto Español de Oceanografía C/ Varadero, 1. 30740 San Pedro del Pinatar Murcia (Spain)  Tel: + 34 968 17 94 16 Mobile: + 34 600 53 70 60 Fax: + 34 968 18 44 41 E-mail: juan.campillo@mu.ieo.es



**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS  
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT  
PROGRAMME/COORDINATING  
UNIT FOR THE MEDITERRANEAN  
ACTION PLAN (UNEP/MAP)**

**Ms Maria Luisa Silva Mejias**

Executive Secretary & MAP Coordinator

Tel: +30 210 7273100

E-mail: maria.luisa.silva@unepmap.gr

**Mr Atila Uras**

Programme Officer

Tel: +30 210 7273140

E-mail: atila.uras@unepmap.gr

**Ms Tatjana Hema**

Programme Officer

Tel: +30 210 7273115

E-mail: thema@unepmap.gr

**Mr Michael Angelidis**

Programme Officer

Tel: +30 210 7273132

E-mail: angelidis@unepmap.gr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

<p><b>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)</b></p>	<p><b>Ms Zeljka Skaricic</b> Director Priority Actions Programme, Regional Activity Centre 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia</p> <p>Tel: +385 21 340471 Fax: +385 21 340490 E-mail: <a href="mailto:zeljka.skaricic@ppa.t-com.hr">zeljka.skaricic@ppa.t-com.hr</a></p>
	<p><b>Mr Marko Prem</b> Deputy Director Priority Actions Programme, Regional Activity Centre 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia</p> <p>Tel: +385 21 340475 Fax: +385 21 340490 E-mail: <a href="mailto:marko.prem@ppa.t-com.hr">marko.prem@ppa.t-com.hr</a></p>
<p><b>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)</b></p>	<p><b>Mr Daniel Cebrian</b> SAP BIO Programme Officer Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex Tunisia</p> <p>Tel: 216 71 206649, 216 71 206 851, 216 71 206485 Fax: 216 71 206490 Email: <a href="mailto:daniel.cebrian@rac-spa.org">daniel.cebrian@rac-spa.org</a>, <a href="mailto:car-asp@rac-spa.org">car-asp@rac-spa.org</a></p>
<p><b>REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)</b></p>	<p><b>Mr Jonathan Pace</b> Senior Programme Officer Maritime House, Lascaris Wharf, Valletta VLT 1921, Malta</p> <p>Tel.: +356 21 337296-8 Fax: +356 21 339951 E-mail: <a href="mailto:jpace@rempec.org">jpace@rempec.org</a>, <a href="mailto:rempec@rempec.org">rempec@rempec.org</a></p>
<p><b>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)</b></p>	<p><b>Ms Meryem Cherif</b> Programme Officer C/ Milanestat 25-27, 5<sup>th</sup> floor, 08017 Barcelona (Catalunya) – Spain</p> <p>Tel : +34 93 553 87 83 +34 93 5538790 ext:104 Fax : +34 93 553 87 95 Mobile: +34 633 783 717 E-mail: <a href="mailto:mcherif@cprac.org">mcherif@cprac.org</a></p>

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

<p><b>HELMEPA – HELLENIC MARINE ENVIRONMENT PROTECTION ASSOCIATION</b></p>	<p><b>Mr Ioannis Pesmatzoglou</b> Maritime Training Officer HELMEPA Maritime Training Center for Pollution Prevention, Safety at Sea and Environmental Awareness 5 Pergamou Street 17121 N. Smyrni, Athens – Greece</p> <p>Tel: +30 210 9343088 Fax: +30 210 9353847 E-mail: <a href="mailto:training@helsepa.gr">training@helsepa.gr</a> <a href="mailto:ioanpesma@gmail.com">ioanpesma@gmail.com</a></p>
<p><b>CLEAN UP GREECE</b></p>	<p><b>Ms Carla Manolopoulou</b> President “Clean up Greece” Clean up Greece Environmental Organisation Troias 30 112 57 Athens Greece</p> <p>Tel: +30 210 8812440 Fax: +30 210 8213525 E-mail: <a href="mailto:desk@cleanupgreece.org.gr">desk@cleanupgreece.org.gr</a></p>

## PROJECTS

<b>PERSEUS EU Project</b>	<b>Mr Nikolaos Streftaris</b> Project Manager Hellenic Center for Marine Research P.O. Box 712 Anavissos 19 013 Greece  Tel: +30 22910 76381 Mobile: +306937297337 Fax: +3022910 76347 E-mail: <a href="mailto:nstrefta@hcmr.gr">nstrefta@hcmr.gr</a>
---------------------------	---

**ANNEXE II  
ORDRE DU JOUR**

<b>Lundi 29 octobre 2012</b>		
<b>09h30-09h45</b>	1. Discours de bienvenue et ouverture de la réunion, adoption de l'Ordre du jour	<b>Document(s) de travail</b> UNEP(DEPI)/MED WG.372/1 & WG.372/2
<b>09h45-10h00</b>	2. Introduction au programme de la réunion, organisation des journées	<b>Document(s) de travail</b> UNEP/(DEPI)/MED WG.372/2
<b>10h00 – 11h30</b>	3. Présentation introductive	<b>Document(s) de travail</b> UNEP/(DEPI)/MED WG.372/3 & 372/Inf.3
<b>11h30 – 12h30 &amp; 14h00 – 17h00</b>	4. Plénière – Discussions	<b>Document(s) de travail</b> UNEP/(DEPI)/MED WG.372/3 & 372/Inf.3
<b>17h00</b>	Fin de la journée	
<b>Mardi 30 octobre 2012</b>		
<b>09h30 – 10h30</b>	4. Plénière –Discussions (suite)	<b>Document(s) de travail</b> UNEP/(DEPI)/MED WG.372/3 & 372/Inf.3
<b>10h45 – 12h30</b>	5. Plénière – Présentation des résultats	<b>Document(s) de travail</b> UNEP/(DEPI)/MED WG.372/3 & 372/Inf.3
<b>14h00-16h30</b>	6. Adoption des résultats, recommandations et conclusions	
<b>16h30 – 17h00</b>	7. Identification d'une perspective d'avenir et clôture de la réunion	